RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04143
Numéro SIREN : 844 496 315
Nom ou dénomination : NEOCREADEV

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 13082

NEOCREADEV
Société par Actions Simplifiée au capital de 15.000 €
Siège social : 64, boulevard de Cambrai
59100 ROUBAIX
844 496 315 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 JUIN 2022

Le 17 juin 2022,
à 9 heures.

L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE :

La société CREADEV, SAS à capital variable, dont le siège social est au 64, boulevard de Cambrai à ROUBAIX (59100), immatriculée sous le numéro 441 681 889 RCS LILLE METROPOLE représentée son président, la société SURCREHOL, elle-même représentée par Monsieur Vincent FAUVET.

Après avoir rappelé que la société KPMG SA, commissaire aux comptes, a été informée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 9 juin 2022 qu l'associé unique prendrait le 17 juin 2022 toutes les décisions portant sur l'ordre du jour ci-après :

- …/…
- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce,
- …/…
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A DECIDE CE QU'IL SUIT :

…/…

QUATRIEME DECISION : DECISION A PRENDRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-248 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les capitaux propres qui s'élèvent à 7.250 € pour un capital social de 15.000 € sont devenus inférieurs à la moitié du montant dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L..225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

La reconstitution des capitaux propres se fera dans le délai légal imposé par l'article L..225-248 du Code de commerce, à savoir au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant la présente décision, soit avant le 31 décembre 2024.

…/…

SIXIEME DECISION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

…/…

« Extrait certifié conforme »
Le président de la Société

DocuSigned by:
FAUVET Vincent
EFA3881CD7B141B...